VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd **Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd**

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES M. CROWLEY, No 96,603, COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B", POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Propriétés de Valeur dans les Paroisses d'Orléans, St-Bernard et St-Tammany, Aussi Propriétés de Valeur à la Nouvelle-Orléans, Consistant de Propriétés Améliorées et Non-Améliorées,

1800 AVENUE ESPLANADE ET 1313-15 RUE N. ROMAN, Maison Simple à Deux Etages et Maison Double à Deux Etages.

1808 AVENUE ESPLANADE, Cottage Simple Elevé
1818 AVENUE ESPLANADE, Résidence Simple à Deux Etages.
4 TERRAINS RUE PRIEUR, Entre Lapeyrouse et Onzaga.
RUE ALABO, Encoignure Douglas, Cottage Double et Simple.
RUE AYCOCK, Encoignure de l'Avenue Le Beau, Paroisse de St-Bernard, Résidence et Grande Ecurie.
PORTION DE TERRE, sur la Rive du Bayou Terre-aux-Bœufs, Paroisse de St-Bernard.
RUE AYCOCK, Encoignure Chartres, Paroisse de St-Bernard, Cottage Simple, Résidence et Ecurie.
PORTION DE TERRE dans la Paroisse de St-Tammany.
PORTION DE TERRE à Alger, Contigue à la "Orleans Plantation".
CAVEAU dans le Cimetière de la Métairie

AUSSI LES TERRES DE VALEUR CONNUES COMME LA "ORLEANS PLANTATION"

Situées dans la Ville de la Nouvelle-Orléans et Faisant Face au Fleuve Mississippi.

A l'Encan, Mardi, 19 Décembre, 1911, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 Rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Enchanteur — MARDI, le 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé ce 11 novembre 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1. (a) Une certaine étendue de terre en plantation de cannes à sucre située dans la paroisse d'Orléans, à une distance d'environ cinq mille plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant environ 28 arpents de face audit fleuve sur environ 40 arpents de profondeur, le tout plus ou moins, bornée sur la ligne supérieure par la propriété de Fazende et du côté inférieur par la propriété de C. Lacoste.

(b) Une certaine étendue de terre située à environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans sur la rive droite du fleuve Mississippi et en cette paroisse, mesurant environ cinq arpents de face sur ledit fleuve sur environ quarante arpents de profondeur, tout plus ou moins, bornée sur la ligne inférieure par la propriété appartenant à M. Fazende, et sur la ligne supérieure par la propriété du défunt G. Bouligny.

(c) Sept lots de terre contigus situés en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, environ cinq milles plus bas que lesdite ville, lesdits lots étant numérotés de un à sept sur un plan dressé par Giraud et Castaing le 17 février 1851 déposé chez Théodore Guyol, notaire, sous le No 213. Le lot No 1 mesurant environ deux cent quatre-vingt-cinq pieds de face au fleuve Mississippi sur environ quarante arpents de profondeur. Le lot No 2 mesurant environ quatre vingt-quinze pieds de face sur ledit fleuve sur environ quarante arpents de profondeur. Les lots 3 à 7 inclusivement, mesurant chacun environ cent cinquante quatre pieds de face au fleuve, sur environ quarante arpents de profondeur, mesure anglaise, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, excepté la portion supérieure du lot No 1, mesurant environ quatre-vingt-dix pieds de face au fleuve sur environ quarante arpents de profondeur. Toutes les mesures plus ou moins, bornées du côté supérieur, par les terres appartenant aux héritiers de C. Lacoste, et du côté inférieur par la balance de la portion du lot No 1.

(d) Une certaine étendue de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située en cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, environ quatre milles plus bas que cette ville, mesurant environ deux arpents et demi de face audit fleuve sur environ quarante arpents de profondeur, plus ou moins, bornée ci-après sur la ligne supérieure par les terres de A. B. C. Lacoste et sur la ligne inférieure par les terres appartenant à John Flathers inaliénable.

(e) Deux certaines étendues de terre situées dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, environ à six milles plus bas de la ville de la Nouvelle-Orléans et contiguës dans le fond à la plantation dudit John Flathers, étant la section fractionnelle des Nos 22 et 25, dans la ville de No 14 Sud, Range, No 25 Est, District Sud Est de la Louisiane, Ouest du fleuve Mississippi et contenant trente deux et vingt et un centièmes (32.21 100) acres de superficie ou environ, trente-huit et un quart d'arpents le tout plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations sur la propriété ci-dessus décrite, le tout desquelles appartenant plus complètement dans un procès No 34,160 et dans le tableau No 38 869 enregistré dans la marge d'un acte de vente par insolvabilité de Jaques Flathers à Charles H. Crowley, passé pardevant Jas McConnell Jr, notaire, le 9 mai 1898. Etant la même propriété qui a été acquise par Charles H. Crowley de l'insolvable illité de John Flathers, d'après un acte passé pardevant Jas McConnel Jr, notaire, le 9 mai 1898, enregistré dans le Bureau des Transferts dans le livre 169, folio 473. Toutes les propriétés ci-dessus décrites consistent de terres sucrières de valeur en cultivation et très désirables pour petites fermes.

2. (a) Une certaine étendue de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le Cinquième District de cette ville, environ cinq milles plus bas que le débarcadère du ferry de la rue du Canal, à Alger, étant une partie de la Plantation Lacoste, mesurant trois arpents de face à la première manche, laquelle a environ douze pieds de largeur à une distance d'environ sept arpents en arrière du fleuve Mississippi sur une profondeur d'environ trente-trois arpents entre lignes parallèles, excepté la portion vendue en mars 1874 pour un cimetière.

(b) Une certaine portion de terre marécageuse dans le fond de la terre ci-dessus et l'étendue de terre contigue sur le côté inférieur, autrefois appartenant à Pierre Lacoste ou assignés, contenant environ treize et trois quarts arpents, étant une section fractionnelle numéro quinze dans la villette No 13 sud range numéro vingt cinq est.

(c) Une certaine portion de terre marécageuse contigue au lot ci-dessus sur le côté supérieur vers et contigu à la ligne de la propriété du Dr Pinsman, contenant un et quarante-huit centièmes (1 48-100) d'arpents étant une section fractionnelle numéro quatorze dans la dite villette, et ci-dessus.

(d) Une certaine portion de terre marécageuse dans le fond de la portion deuxièmement décrite, contenant environ trente et trois quart (30 3/4) d'arpents étant une section fractionnelle, numéro vingt et un, dans la villette numéro quatorze sud range numéro vingt cinq Est. Les trois dernières portions décrites étant dans le district Sud-Est de la Louisiane, Ouest du fleuve Mississippi en partie dans la Paroisse Plaquemine, en cet Etat et en partie en la paroisse d'Orléans. Le tout duquel apparaîtra plus complètement sur deux grands grands plans en la possession de A. B. C. Lacoste, dressés par Arthur de Armas, voyer, datés respectivement le 23 janvier 1870 et le 10 novembre 1871, et aussi sur un plus petit plan ou devis annexé à un acte passé pardevant William H. Seymour, notaire, le 14me jour de janvier 1892, et paraphé par les parties en audit acte. Etant la même propriété qui a été acquise par Charles H. Crowley par achat de Giuseppe Di Bartola, d'après un acte passé pardevant Chas J. Théard, notaire en cette ville, le 5 juin 1899, enregistré dans le Bureau des Transferts livre 175, folio 469.

3. Un certain morceau ou portion de terre s'étendant et étant situé dans la paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, et plus particulièrement décrit comme étant N. E. quart du quart Sud-Est de la section 36 dans le village 65 range 12 E, dans les terres du District Greenburg, contenant 43 acres et 54-100 d'un acre, avec toutes les bâtisses et améliorations étant la même propriété acquise par Charles H. Crowley de R. Guinardet, fait et enregistré dans le livre des Transferts folio 24.

4. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 232, borné par l'avenue Esplanade, les rues Royale, Prieur et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Covelle et Daniel, daté du 14 novembre 1911, et mesurant d'après ledit plan quarante-deux pieds trois pouces (42' 3") de face à l'avenue Esplanade, quarante-cinq pieds (45') de largeur dans le fond, ayant une ligne de côté s'étendant vers l'avenue Esplanade de trente neuf pieds onze pouces et six lignes (39' 11" 6"), de la sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Roman, de deux pieds neuf pouces (2' 9") et delà une ligne vers l'avenue Esplanade de soixante neuf pieds neuf pouces (69' 9") avec une façade et une profondeur à la rue Nord Roman de cent neuf pieds huit pouces et six lignes (109' 8" 6"). Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme No 1800 avenue Esplanade, contenant vestibule de réception environ six chambres à bain gaz, électricité connections d'eau et égout, etc., aussi 2 étages ayant 5 chambres, chambres à bain, etc. dans la 2ème de la résidence ci-dessus connue comme No 1313-1315 rue Nord Roman qui se loue $28 par mois.

5. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 232 borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Nord Roman et Nord Prieur, désigné par la lettre B sur un devis d'arpentage dressé par Covell & Daniels, daté du 14 novembre 1911, et mesurant d'après ledit arpentage quatre-vingt-cinq pieds neuf pouces (8' 9") de face à l'avenue Esplanade, quatre-vingt-trois pieds (83') de largeur dans le fond, de la une ligne de côté parallèle à la rue Roman de trente-neuf pieds onze pouces et six lignes (39' 11" 6") de la une ligne s'étendant vers la rue Nord Roman de deux pieds neuf pouces (2' 9") et de là une autre ligne à l'avenue Esplanade de soixante neuf pieds neuf pouces (69' 9") avec une ligne de côté le plus près de la rue Prieur de cent neuf pieds huit pouces et six lignes (109' 8" 6"). Les améliorations consistant d'un grand cottage simple, élevé de terre, ayant sous-sol, contenant 15 chambres, 2 chambres à bain, etc. connexion d'eau et égout, connue comme No 1808 avenue Esplanade.

6. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges là-dessus appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 232, borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Nord Roman et Nord Prieur, désigné par la lettre "C" sur sur un plan dressé par Covell et Daniels, daté du 14 novembre 1911, et mesurant d'après ledit plan d'arpentage trente et un pieds (31') de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et six lignes (109' 8" 6") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages, contenant vestibule de réception, sept chambres, etc., et est connue par le numéro municipal 1818 avenue Esplanade.

7. TITRE POUR UN CAVEAU dans le cimetière de la Métairie de la ville de la Nouvelle-Orléans, portant le No 2-7, situé dans la section No 88 dudit cimetière, lequel caveau a été acheté par Charles H. Crowley de la Métairie Cemetery Association, le 5 novembre 1907, d'après le titre No 326.

8. Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 902, comprise entre les rues Prieur, Johnson, Lapeyrouse et Onzaga contenant cinq mètres trois, quatre, deux cent cinq et deux centièmes, sur la subdivision originale de l'ilet No 902, et aussi comme lots numéros quinze, seize et dix-sept sur les listes d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans et mesurant, en mesure française, d'après un devis dressé par Geo De Armas, voyer, daté du 10 août 1906, annexé en la marge d'un acte de vente par J. Martinez à C. H. Crowley passé par devant Ben. Ory, notaire le 13 mars 1909, comme suit les lots numéros trois et quatre chacun mesurant vingt-sept pieds, onze pouces et deux lignes (27' 11" 2") de face à la rue Prieur, sur cent cinquante cinq pieds (155') en profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos 205 et 206 sont contigus à cela chacun trente pieds (30') de face à la rue Prieur sur cent trente neuf pieds six pouces (139' 6") de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Charles H. Crowley de Mme Mary O'Rourke, veuve de Jean Claverie par acte passé par devant Gustave Le Gardeur Jr, notaire, de la Nouvelle-Orléans, le 8 octobre 1890, enregistré en le livre No 17 folio 305 du Bureau des transferts de la Paroisse St Bernard. Les améliorations consistant d'une résidence et écurie. La résidence se loue $13 par mois, écurie au trois seulement $25 maintenant vacante.

11. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans la paroisse St Bernard, Louisiane à environ quatre milles plus bas du fleuve Mississippi sur la rive droite descendant le bayou Terre-aux-Bœufs, mesurant onze cent cinq pieds plus ou moins de face audit bayou sur une profondeur de quarante arpents bornée sur le côté supérieur par les terres formant partie, originairement, de la propriété de Félix St Germain et du côté inférieur par les terres appartenant à Mme H. C. Smith, étant la même propriété qui a été acquise par Charles H. Crowley de Marie St Germain et ainsi par acte pardevant J. D St Alexandre notaire en la paroisse de St Bernard le 27 avril 1896, enregistré dans le Bureau des Transferts de la paroisse St Bernard dans le livre des transferts No 14 folio 17.

12. Cinq certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans la paroisse de St Bernard en cet Etat dans l'ilet désigné par la lettre M, comprenant de cent neuf pieds huit pouces et six lignes (109' 8" 6")